

SOMMAIRE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE. L'EMIGRATION. EGRES DE JOUR. CHAMBRE DES COMMUNES. COMMUNICATION. SE VICE TELEGRAPHIQUES. A TRAVERS OTTAWA. FÉDÉRATION—LA ROUTE DE L'ANNE. RACON DE NAVIGATEUR. MA CHÈS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Il est à peu près certain qu'il va s'opérer une union entre deux compagnies de chemins de fer projetées qui semblaient devoir se faire l'une à l'autre une concurrence acharnée; ce sont la compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg et de la baie d'Hudson et celle de la vallée de la rivière Nelson. La raison de cette entente à l'amiable est que le trafic suffira tout probablement pour alimenter les deux routes. La meilleure preuve de ce fait c'est que M. Donald Smith a déclaré à la chambre qu'il était disposé à prendre des actions dans la compagnie rivale à la sienne. On dit que plusieurs jours ne se passeront pas sans que ces deux compagnies arrivent à un compromis satisfaisant.

La plus grande partie de la séance d'hier a été consacrée à la prise en considération du bill présenté par M. Baby pour réformer les lois concernant le revenu de l'intérieur. Ce bill est immense et contient près de deux cents clauses, dont on trouvera une analyse dans le compte rendu que nous publions ailleurs. Cent clauses ont été examinées et discutées hier en comité général, et le petit nombre de membres présents a attesté qu'une matière aussi abstraitement traitée de charmes pour la plus forte partie de la représentation.

M. Baby a traité son sujet de main de maître. La compétence dont il a fait preuve, son intelligence parfaite d'une question aussi compliquée, ses réponses lucides et victorieuses à la plupart des objections, offraient un contraste saisissant avec l'incompétence parfaite manifestée naguère par quelques uns de ses prédécesseurs en pareille occurrence.

Voici un résumé plus exact que celui que nous avons donné hier des objections de M. Blake contre la manière d'opérer de quelques unes des sociétés de prêt existantes. « Il y a trois grands défauts dans les sociétés de prêt. En premier lieu, les règlements sont incompris par les emprunteurs, ce qui fait que des sommes très élevées sont payées pour les arrérages. Il ne peut pas donner à entendre qu'il est opposé à ces règlements, car il considère qu'il est très juste que l'on exige l'intérêt sur les intérêts arriérés. Cependant certaines sociétés ont une manière de calculer ces intérêts, qu'il n'a jamais comprise, et il est d'avis qu'il serait très opportun que la législature décrétât que les sociétés soient obligées de faire connaître leur taux réel d'intérêt, de manière que l'emprunteur sache ce qu'il paie. Un des autres défauts est la nomination d'agents qui se font une concurrence acharnée entre eux, et qui vont même jusqu'à offrir à certaines personnes de l'argent pour payer ce qu'ils doivent à d'autres sociétés, dans le but d'obtenir eux-mêmes les hypothèques. »

ECHOS DU JOUR

L'honorable M. Chapleau est actuellement à New-York avec sa femme. Son Excellence le gouverneur général et Son Altesse Royale la princesse Louise ont accepté l'invitation d'assister à l'inauguration de l'exposition provinciale, qui se tiendra à Hamilton, au mois de septembre prochain.

Son Altesse Royale la princesse Louise s'occupe actuellement d'acquiescer un croquis de notre splendide chute des Chaudières, vue du pont suspendu. On dit même qu'elle en fera une peinture à l'huile. Le sujet est bien de nature à tenter le pinceau de l'artiste.

L'EMIGRATION

Les dépêches d'Angleterre annoncent le départ prochain de nombreux émigrants pour l'Amérique. Des détachements considérables doivent partir dans le cours du mois ou au commencement de mai. Une grande partie de cette émigration est destinée au Canada et surtout au Nord-Ouest. Nos agents dans le Royaume-Uni avaient précédé cet exode dans des communications qui se trouvent dans le rapport du ministre de l'Agriculture.

On peut s'attendre à voir un fort courant de population se diriger de la Grande-Bretagne vers Manitoba dans le cours des prochains années. Tout fait prévoir que le Nord-Ouest va devenir le centre d'attraction principal de l'émigration anglaise. Ce résultat a été annoncé d'avance par les meilleurs connaisseurs. Sir Leo Tilly disait l'autre jour qu'il calculait qu'avant quinze ans la population du Nord-Ouest égalerait celle des anciennes provinces. Ces pays nouveaux seront alors en état de supporter une partie du fardeau de la dette que la Confédération assume actuellement en vue de les développer.

C'est là une considération qui explique certaines choses que l'on peut trouver étranges à première vue. Voilà, dit-on quelque part, les quatre grandes provinces qui s'endettent outre mesure, déraisonnablement pour coloniser le Nord-Ouest. Mais on ne songe pas que ces provinces ne seront pas seules à payer la dette ainsi encourue. Le Nord-Ouest, lorsqu'il aura absorbé et fait fructifier les millions que nous empruntons autant en son nom qu'au nôtre, les rendra avec usure et nous aidera à acquiescer les obligations communes. Cela explique la politique du gouvernement à l'égard des grands travaux publics entrepris dans cette région reculée.

Il y a aussi une autre considération non moins importante à faire valoir en faveur de cette politique. En colonisant le Nord-Ouest, en y attirant les populations, en y construisant de grands travaux, le gouvernement fait une spéculation magnifique, propre à jeter dans l'admiration l'agitateur le plus expert. Il donne une valeur incalculable à ses propriétés, à ses terres immenses qui ne lui seraient d'aucune utilité autrement, et qui dans vingt ans vaudront des centaines de millions de piastres. A tous égards donc, l'affaire est bonne. Pour bien en juger, il faut voir dans les emprunts qui sont faits pour le Pacifique non la dette, la charge, mais le placement.

Au reste, si le chemin de fer du Pacifique, que nous sommes tenus de construire, nous coûte si cher, la faute n'en revient nullement au cabinet actuel, qui porte en ce moment le poids des bêtises commises par ses prédécesseurs. D'après le plan primitif, le Pacifique ne devait coûter au pays que trente millions en argent, et l'entreprise restait sous la responsabilité privée des entrepreneurs. La gigantesque intrigue connue sous le nom de scandale du Pacifique, est venue déranger cette combinaison. Les libéraux, au pouvoir, ont imposé au pays le lourd fardeau de l'entreprise. Le premier plan était proportionné à nos forces. Le second les dépasse peut-être, si nous ne considérons que le présent. Heureusement nous pouvons compter sur un avenir qui nous garantira contre toute déception. Le gouvernement a pris les meilleurs moyens de compenser les désavantages de la position en activant la colonisation du Nord-Ouest et en y attirant l'émigration européenne.

Le grand coup dans ce sens a été frappé l'an dernier. La visite des députés anglais, résultat de l'heureuse idée de notre ministre des finances, a donné le branle à l'émigration britannique qui va affluer vers nos territoires déserts et nous aider à les peupler. Les prochains départs d'Angleterre, annoncés aujourd'hui par le télégraphe, sont le premier signe de ce mouvement qui ira toujours en croissant jusqu'à ce que la prédiction de sir Leonard Tilley se réalise. Nous ne serons pas en peine alors de payer notre dette, avec les produits du Nord-Ouest, et ceux de nos terres publiques, et avec les revenus du commerce d'entrepôt et de transit qui seront décuplés dans les provinces de l'Est.

LES DÉPÊCHES REÇUES DE LONDRES

Ces dépêches reçues de Londres ce matin confirment ce que nous disions au sujet de la signification des élections qui ont eu lieu les premiers jours. Ces élections ne dérangeaient aucunement les calculs des députés conservateurs. Il s'agissait du vote des bourgeois et des citadins, sur lesquels le parti ministériel n'a jamais compté. Ces circonscriptions passent avant les comités, qui constituent la force des conservateurs et qui ne font que commencer à voler. Tout de même, la dévotion des ministériels paraît se continuer. Ils ont perdu du terrain dans la journée d'hier, et ils ne peuvent plus compter, en tous cas, que sur une faible majorité, et la chance tourner complètement en leur faveur. Près de la moitié des collèges ont voté, soit 275 circonscriptions (le nombre total des circonscriptions est de 568—et non de 558, comme nous le faisons dire hier nos typographes), et les libéraux sont en majorité. Ils ont gagné un bon nombre de divisions conservatrices.

L'excitation est naturellement très intense en Angleterre. Toutes sortes de rumeurs ont cours. On dit que lord Beaconsfield résignera, si sa majorité est faible.

La campagne se poursuit aujourd'hui. La présentation des candidats a eu lieu hier dans 48 circonscriptions et la votation dans 70.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, un message est reçu du gouverneur-général requérant la présence des membres de la Chambre des communes dans la salle du Sénat. La chambre s'y étant rendue, Son Excellence a sanctionné le bill relatif à l'abrogation de la loi de faillite.

M. Bonville présente le quatrième rapport du comité des ordres permanents sur les banques et le commerce. M. Patterson (Essex) présente un projet de loi amendement à la loi de juridiction maritime de 1877.

M. Ritchie présente un bill accordant à la cour de police d'Halifax le droit de condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école industrielle d'Halifax.

Sir John A. Macdonald présente un bill pourvoyant à la nomination d'un

représentant du Canada dans le royaume-uni. M. Ritchie reprend le débat sur la motion de M. McDonnell relative aux réclamations des provinces concernant l'octroi des pécheries.

M. Mackenzie—La séance du jeudi est consacrée aux mesures du gouvernement; la reprise de ce débat n'est donc pas dans l'ordre.

Sir Charles Tupper présente les correspondances relatives à l'embranchement de la baie Georgienne. M. Masson fait motion pour la seconde lecture du bill amendement à la loi de la milice. Ce bill affecte principalement la milice sédentaire et il remédie à certaines clauses de l'acte relatives à la convocation des troupes, qui n'étaient pas satisfaisantes.

M. Mackenzie—J'espère que ce bill n'accordera pas aux volontaires les pouvoirs d'officiers de paix.

M. Masson—C'est un des buts de la mesure.

M. Blake—Ce bill affecte jusqu'à un certain point les droits des législatures locales qui sont responsables du maintien de l'ordre public dans les provinces.

Sir John Macdonald—Ce bill n'amènera pas un conflit d'autorité entre les juridictions fédérale et locale. Du reste, les points importants de la mesure seront exposés en temps et lieu.

M. Blake—Pourquoi ne pas discuter la question de suite. La seconde clause du bill pourvoit à ce que les volontaires appelés sous les armes aient les pouvoirs de constables spéciaux. C'est leur donner une autorité qui compromet à l'avenir des citoyens d'aujourd'hui.

M. J. McDonald—Ce bill aura pour but de définir d'une façon plus satisfaisante les attributions et les droits des volontaires lorsqu'ils sont appelés sous les armes.

M. Blake—J'espère toutefois que le gouvernement n'a pas l'intention de donner aux troupes le droit de faire feu sur les volontaires. (Rires.)

M. J. McDonald—L'honorable député doit savoir le contraire.

M. Masson—Un changement en question figure déjà dans le statut de 1868 qui donne aux membres de la milice les attributions d'officiers de paix.

M. Mackenzie—Il y a toutefois une différence; dans le bill, les volontaires seront convoqués par leurs officiers, tandis qu'en vertu de l'ancien statut ils devaient être appelés sous les armes par les magistrats.

Sir John Macdonald—La chambre a parfaitement le pouvoir de placer des volontaires comme officiers de paix, sous le commandement de leurs propres officiers.

M. Blake—L'honorable monsieur semble oublier que le pouvoir civil est supprimé dans les cas de trouble.

M. Coursol—Le bill n'empêche en aucune façon sur les droits des volontaires. Il donne simplement aux volontaires le droit d'agir comme constables spéciaux dans les cas d'urgence. C'est une garantie de plus pour encourager et développer l'industrie de la fabrication du tabac.

Après quelques remarques de M. Mills, le bill est lu une seconde fois. La chambre se forme en comité sur le bill.

M. Kirkpatrick—Il est curieux de voir les députés de l'opposition se mettre à presser à défendre la loi individuelle, eux qui, en 1878, ont appelé des forces si nombreuses sous les armes pour le maintien de la paix.

M. Mackenzie—Les troupes ont été convoquées, en 1878, non par le gouvernement, mais par les magistrats.

M. Kirkpatrick—L'ancienne administration est responsable de la convocation des troupes; on doit se rappeler qu'elle a présenté un bill pour couvrir les dépenses des forces militaires dans cette occasion.

M. Blake—L'opposition ne s'est nullement moquée de la milice, comme on l'en accuse, mais il est du devoir des membres de cette chambre de prendre des mesures pour mettre les citoyens du pays à l'abri d'un abus que le peuple libre ne doit pas accepter à l'exécution d'un contrôle trop entier sur les forces militaires, et la société doit empêcher l'adoption de toute loi ressemblant à la loi martiale.

M. Kirkpatrick—Je n'ai pas prétendu que les magistrats devraient pouvoir arrêter les troupes. J'ai dit seulement que l'application des clauses du bill pouvait sans danger être confiée à l'exécutif.

M. Casgrain—Le bill ne définit pas d'une façon suffisante la légalité des ordres qu'un officier peut recevoir de ses supérieurs.

M. Kirkpatrick—On devrait établir dans le bill une des clauses de l'acte de 1863, donnant à tout officier commandant le pouvoir de renvoyer les soldats dont la conduite serait répréhensible.

Le bill est rapporté sans amendement. Motion étant faite pour la troisième lecture, M. White fait lecture d'une lettre écrite en 1878, au maire de Montréal, dans laquelle il déclarait qu'il prenait sa responsabilité l'envoi de troupes pour le maintien de l'ordre.

Sir John Macdonald—Le député de Lambton a déjà dit que, dans cette occasion, il n'avait pas le droit de consulter le général, et que, de son côté, le général n'avait pas le droit de le consulter.

M. Masson—Il avertit d'une façon évidente, que le chef du gouvernement d'alors s'est abouché avec le maire de Montréal avant que ce fonctionnaire ait pris aucune détermination.

Après quelques remarques de M. Anglin et White, le bill est lu la troisième fois.

M. Baby fait motion pour la seconde lecture du bill refondant les lois relatives au revenu.

est nécessaire, dit-il, que je fournisse quelques explications au sujet du caractère de la mesure. Lorsque j'ai présenté le bill, j'ai dit qu'il s'agissait d'introduire aux règlements existants différents amendements de nature à les harmoniser et à en rendre l'interprétation plus claire. Il y a cinq catégories d'amendements; d'abord, les amendements verbaux, qui, bien entendus, ne changent pas la loi, mais servent à l'harmoniser et à réunir les actes actuellement en force. Le bill refond la loi relative à l'accise et la partie de l'acte 37 Vict, qui a trait à l'évaluation de l'alcool, sous le titre de l'acte imposant des licences aux fabricants de liqueurs, licenciers de l'alcool.

Il y a aussi une loi relative à la falsification des boissons et substances alimentaires dont les dispositions ont été introduites dans le bill actuellement devant la chambre.

La quatrième clause s'occupe de licences d'entrepôt. On accusait le gouvernement de percevoir deux droits: droit de licence et droit d'entrepôt. Là n'est pas l'intention de la loi. Elle impose un simple droit pour couvrir les dépenses du département dont les employés sont obligés de se porter sur des points différents pour faire les inspections; de plus, comme tous les jours les demandes d'entrepôt vont en augmentant, il n'est que juste que le gouvernement y mit un frein en imposant des droits. En vertu de la nouvelle loi, il y aura une imposition de droit, non-seulement sur les entrepôts ordinaires, mais encore sur les entrepôts dépendant du contrôle de l'accise.

La cinquième clause change la loi relative à la culture et à la fabrication du tabac. On a imposé un droit sur le tabac en feuille qui, par son effet, est de dix centus par livre. L'expérience a montré que ce droit était inutile et qu'il ne servait qu'à encourager la contrebande.

Le cultivateur de tabac, les fabricants ont demandé une loi de nature à les protéger. Le tabac en feuille ne sera nullement imposé; le droit sur le tabac canadien manufacturé sera de 14 cents et le tabac américain payera 20 cents.

Les cigares canadiens paieront 30 centus, et les cigares faits avec du tabac américain, 40 centus. Naturellement, les fabricants ne se sont soumis qu'au paiement d'une simple licence pour la fabrication du tabac, qu'il soit de provenance canadienne ou américaine. Le gouvernement protégera les fabricants canadiens en imposant une licence moindre pour le tabac canadien; il protégera ainsi le producteur, fera cesser la contrebande et assurera au tabac du pays un marché avantageux. Quoique le bill ne protège pas les producteurs canadiens autant qu'on pourrait le désirer, il n'en est pas moins fait pour encourager grandement l'industrie de la fabrication du tabac.

Le dernier amendement est relatif aux amendes qui sont si élevées en vertu de la loi actuelle que lorsque les autorités poursuivent quelqu'un pour violation des lois du revenu, il leur est difficile d'obtenir un verdict devant un jury.

Lorsque la chambre considérera le bill en comité général, j'aurai l'occasion d'expliquer d'une manière plus détaillée les différents clauses.

M. Laurier—Le gouvernement n'est pas logique: il veut diminuer les droits et réduire le principal officier d'un revenu de \$200,000. La culture du tabac ne convient pas au sol canadien qu'il épuise.

M. Bergeron—La question est de la plus haute importance pour les cultivateurs de la province de Québec et sans doute les différents amendements présentés à la loi du revenu ne peuvent que favoriser leurs intérêts.

A 6 heures, l'orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR. M. Dugas reprend le débat. Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours été envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

M. Patterson—Le bill ne peut manquer d'avoir de bons effets, mais il n'impose pas un droit sur le tabac importé.

M. Plumb—C'est lui qui favorisera beaucoup la culture du tabac et lui donnera beaucoup d'impulsion si les agriculteurs cultivent cette plante avec intelligence, ils ne peuvent manquer de réussir, car le sol canadien est très favorable.

M. Girouard—Le tabac n'est pas un article de luxe, mais bien un article nécessaire; il serait donc juste de l'exempter de tout droit et de taxer davantage le tabac étranger. Toutefois, telle qu'elle est présentée, la loi aura sans doute les meilleurs effets.

Après quelques remarques de M. Casgrain et de M. Baby—En imposant des licences d'entrepôt, on évite la fraude et on facilite beaucoup la perception des droits du revenu.

Le bill est considéré en comité. Le comité se lève et fait rapport et de mande l'autorisation de s'ajourner à demain.

La chambre s'ajourne à 230 heures.

—On annonce que le roi de Siam visitera prochainement les principales capitales de l'Europe. Après un court séjour en Angleterre, il se rendra aux États-Unis. Le gouvernement américain doit envoyer un vaisseau de guerre à Southampton pour l'amener à New-York.

COMMUNICATION

NOTRE LANGUE

M. le Rédacteur.

L'anglicisme, voilà l'ennemi! Tel est le cri qui, jeté récemment par M. Tardivel, naguère par M. Gingras, et par d'autres avant lui, se répète au jourd'hui aux quatre coins de la province de Québec. Si cette croisade se continue avec la même vigueur, nous allons peut-être finir par croire que nous écrivons les français comme des barbares—ce qui est vrai pour plusieurs de nos jeunes Aristarques—puis persuader nos concitoyens anglais que nous sommes une race dégénérée: impression malheureusement répandue parmi un trop grand nombre d'entre eux. N'allions donc pas nous déprimer inutilement. Le patriotisme autant que la vérité nous commandent d'agir autrement.

Je remarque qu'on fait plutôt à guerre à des mots impropres ou réputés tels—au sujet de sujets desquels il régit souvent des doutes très légitimes—qu'au style de nos hommes de lettres. Vaudrait mieux pourrions commencer par cette dernière réforme, la plus importante de toutes. En effet, si notre langue est exposée à un danger sérieux—ce qui je nie—ce n'est pas parce qu'il s'y glissera quelques anglicismes, quelques mots du terroir, propres à lui donner un cachet tout à fait caractéristique, mais bien parce que nous aurons perdu le génie de notre idiom, parce que nous aurons perdu le style, la tournure, le faire des maîtres de notre langue.

Je viens de lire, par exemple, dans l'Opinion Publique, un écrit de M. F. Gingras, l'un des traducteurs du Parlement, sur la question de savoir s'il faut rendre cent par cent ou centime. M. Gingras opine pour centime tandis que celui est l'objet de la prédilection de M. Lusignan. J'avoue que M. Gingras m'a presque converti à sa manière de voir, quoique ça m'a semblé consacré par la loi qui a reconnu, il est vrai, bien d'autres mots impropres: nos législateurs se mettant parfois en tête d'en avoir plus long que l'Académie.

Malheureusement les observations critiques de M. Gingras sont encastrées dans un style redondant et diffus, dans des phrases interminables, chargées d'incidences, au point que l'auteur pourrait avantageusement consacrer ses loisirs à reformer son style avant de pourchasser sans merci les expressions vicieuses.

On m'avait dit que M. Gingras était un puiste, que son suprême honneur était de trouver un écrivain en faute, de l'écheniller d'une façon pas toujours anodine. Dans ce cas, son article paraît surabondamment comble est vraie cette parole du poète que si la critique est aisée l'art est difficile.

Comme je présume que vous avez peu d'espace à consacrer à des matières de ce genre, surtout en pleine session, je me contenterai de citer comme échantillons les deux phrases suivantes enclavées dans le susdit article. *Ab uno disce omnes.*

"Peu malin de sa nature, je doute même, s'il était encore vivant, qu'il se permit de dire que la prétention à la connaissance de notre bel idiom s'affiche depuis quelques temps dans nos journaux avec beaucoup de cranerie; mais ce dont je conviens, c'est que les arguments qu'il apporte à l'appui de sa thèse étaient, moins le tri, identiques à ceux que fait aujourd'hui valoir mon confrère."

"Comme lui, il affirmait que centime ne pouvait pas être accepté comme centime partie du dollar, attendu que par son acceptation actuelle il désignait déjà le centième de franc et que, de même que le terme millionnaire, il ne répondait pas à la valeur que notre loi lui donne; ce qui créerait de la confusion, etc.; mais comme lui encore, il était opinâtre, jusqu'à ne pas admettre que cette confusion deviendrait possible du moment que la valeur de cette pièce serait définie par la loi."

Le lecteur avouera que lorsqu'un écrivain peut commettre un pareil abus de ses facultés, il doit y songer deux fois avant de parler en public sous sa signature et de se livrer à pareilles critiques.

POISSON D'AVRIL.

CHAPEAUX DE SOLE.

Les nouvelles modes de chapeaux pour le printemps sont belles.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DR

MARCHANDISES

Nouvelles et de Groat

DE

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de M. Bates et Cie, épiciers.

POISSON D'AVRIL.

Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours été envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DR

MARCHANDISES

Nouvelles et de Groat

DE

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de M. Bates et Cie, épiciers.

POISSON D'AVRIL.

Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours été envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DR

MARCHANDISES

Nouvelles et de Groat

DE

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de M. Bates et Cie, épiciers.

POISSON D'AVRIL.

Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours été envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DR

MARCHANDISES

Nouvelles et de Groat

DE

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de M. Bates et Cie, épiciers.

POISSON D'AVRIL.

Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours été envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DR

MARCHANDISES

Nouvelles et de Groat

DE

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de M. Bates et Cie, épiciers.

POISSON D'AVRIL.

Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours été envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DR

MARCHANDISES

Nouvelles et de Groat

DE

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de M. Bates et Cie, épiciers.

POISSON D'AVRIL.

Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours été envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!